



CONSEIL DE QUARTIER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la septième réunion du conseil d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou, tenue le mercredi 18 novembre 2020 à 19 h au moyen de la plateforme Zoom.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote

M. Raymond Poirier	Président
M ^{me} Julie Moffet	Vice-présidente
M. Martin Claveau	Trésorier
M. Pascal Marier-Dionne	Secrétaire
M ^{me} Aude Brassard-Hallé	administratrice
M ^{me} Marie-Soleil Guérin-Girard	Administratrice
M. Michaël Gosselin	Administrateur
M. Pascal Apollon	Administrateur
M. Sébastien Lachance	Administrateur

IL Y A QUORUM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

M ^{me} Anne Pelletier	Conseillère en consultations publiques Arrondissement de La Cité-Limoilou
M ^{me} Suzanne Verreault	Conseillère municipale du district de Limoilou

En raison de la pandémie, les membres du conseil de quartier ont participé à une visioconférence. Outre les personnes mentionnées, 7 personnes ont assisté à la rencontre du 18 novembre 2020.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée	19 h
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Nomination des postes cooptés	19 h 05
4. Élection des postes de dirigeants	
• Présidence	
• Vice-présidence	19 h 15
• Trésorerie	
• Secrétariat	
5. Répartition des responsabilités relatifs aux comités externes	19 h 30
6. Adoption du procès-verbal du 14 octobre et prise d'acte du projet de procès-verbal de l'AGA du 14 octobre 2020	19 h 40
7. Période d'échange avec la conseillère municipale	19 h 45
8. Période de questions et de commentaires du public	19 h 55
9. Suivi des mémoires et avis déposés par le conseil de quartier	
• Zone d'innovation Littoral Est / site de l'ancien dépôt à neige	20 h 05
• Politique de participation citoyenne	
10. Discussion – Vision Hamel-Laurentienne	20 h 15
11. Période d'échange, d'information et de suivi comités externes du conseil de quartier	20 h 35
• Comité-conseil de l'étude sur la qualité de l'air dans la basse-ville	
• Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec	
• Comité cohabitation Port-Communauté	
• Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles	
• Comité de bon voisinage du Réseau de transport structurant	
• Comité de sauvegarde de l'église Saint-Charles de Limoilou	
• Table de concertation Vélo des conseils de quartier	
12. Discussion – Table citoyenne Littoral Est	21h 15
13. Projet du conseil de quartier du Vieux-Limoilou dans le cadre de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec	21 h 25
14. Projets réconfortants du conseil de quartier pour l'hiver 2020-2021	21h 35
15. Fonctionnement du conseil de quartier	21h 45
• Correspondance et communications	

- Finances et trésorerie
- Paiement secrétariat et registraire 2020
- Budget de fonctionnement 2021

16. Divers	21h55
• Consultations sur la mobilité durable	
• Consultations sur la Vision 1re Avenue	
• Consultations sur Laurentia	
17. Levée de l'assemblée	22 h10

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 19 h 02. M. Raymond Poirier souhaite la bienvenue aux membres.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Raymond Poirier fait la lecture de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DE M. RAYMOND POIRIER, DUMENT APPUYÉE PAR M. MARTIN CLAVEAU, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 18 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Nomination des postes cooptés

Mme Anne Pelletier explique le processus de cooptation des membres du conseil de quartier. M. Raymond Poirier invite les membres qui aimeraient présenter leur candidature à se manifester. Monsieur Sébastien Lachance, responsable de la Ligue de dodgeball de Québec, présente sa candidature. M. Martin Claveau, trésorier du conseil de quartier et membre de la Société de développement commercial de la 3e Avenue, en fait de même. MM Ghislain Hudon et Samuel Yergeau, de même que Mme Joëlle Ringuet, souhaitent également se joindre au conseil.

M. Raymond Poirier mentionne qu'un siège est déjà réservé au conseil pour la Société de développement commercial. Le président ajoute que c'est à la suite d'une décision des membres de voir certains organismes s'impliquer au conseil que leur est parvenue la candidature de M. Sébastien Lachance.

Les deux tiers des administrateurs appuient les candidatures de MM Martin Claveau et Sébastien Lachance, représentant respectivement la SDC ainsi que la ligue de dodgeball.

RÉSOLUTION 20-07-24 CONCERNANT LA NOMINATION DE MM MARTIN CLAVEAU ET SÉBASTIEN LACHANCE À TITRE DE MEMBRES COOPTÉS DU CONSEIL DE QUARTIER

IL EST RÉSOLU de nommer MM Martin Claveau et Sébastien Lachance au poste d'administrateur coopté, considérant la réception de leur bulletin de candidature. Leur mandat prendra fin à la prochaine assemblée annuelle, qui se tiendra en 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le troisième administrateur coopté sera nommé en décembre prochain.

4. Élection des postes de dirigeants

Mme Anne Pelletier présente les rôles des officiers du conseil. M. Sébastien Lachance est nommé président d'élection.

RÉSOLUTION 20-07-25 CONCERNANT LA NOMINATION DE M. SÉBASTIEN LACHANCE À TITRE DE PRÉSIDENT D'ÉLECTION

SUR PROPOSITION DE M. PASCAL MARIER-DIONNE, DÛMENT APPUYÉE PAR MME JULIE MOFFET, IL EST RÉSOLU de nommer M. Sébastien Lachance président d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sébastien Lachance invite les membres à présenter leurs candidatures.

- Présidence
- Vice-présidence
- Trésorerie
- Secrétariat

Présidence :

M. Martin Claveau propose la candidature de M. Raymond Poirier. Il est appuyé par Mme Julie Moffet. Étant donné qu'aucune autre candidature n'est proposée, M. Raymond Poirier, qui accepte cette proposition, est élu président.

Vice-présidence :

Mme Marjorie Ramirez propose Mme Julie Moffet. Il est appuyé par M. Raymond Poirier. Étant donné qu'aucune autre candidature n'est proposée, Mme Julie Moffet, qui accepte cette proposition, est élue vice-présidente.

Trésorerie :

M. Pascal Marier-Dionne propose M. Martin Claveau. Il est appuyé par M. Raymond Poirier. Étant donné qu'aucune autre candidature n'est proposée, M. Martin Claveau, qui accepte cette proposition, est élu trésorier.

Secrétariat :

Mme Julie Moffet propose M. Pascal Marier-Dionne. Il est appuyé par M. Raymond Poirier.

Étant donné qu'aucune autre candidature n'est proposée, M. Pascal Marier-Dionne est élu secrétaire.

5. Répartition des responsabilités relatifs aux comités externes

- Mme Marjorie Ramirez représentera le conseil au comité de vigilance des activités portuaires. Mme Aude Brassard-Hallé la remplacera si elle ne peut pas assister à l'une des rencontres.
- M. Martin Claveau représentera le conseil au comité de cohabitation Port-communauté. Mme Aude Brassard-Hallé le remplacera s'il ne peut pas assister à l'une des rencontres.
- M. Pascal Marier-Dionne représentera le conseil au comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles. Mme Julie Moffet le remplacera s'il ne peut pas assister à l'une des rencontres.
- M. Sébastien Lachance représentera le conseil au comité de bon voisinage du Réseau de transport structurant. M. Michael Gosselin le remplacera s'il ne peut pas assister à l'une des rencontres.
- M. Michael Gosselin représentera le conseil à la Table de concertation Vélo des conseils de quartier.

Mme Suzanne Verreault mentionne que les activités du comité sur l'étude sur la qualité de l'air pourraient se poursuivre encore longtemps. M. Raymond Poirier discutera de la situation avec Mme Jacquelyn Smith.

6. Adoption du procès-verbal du 14 octobre et prise d'acte du projet de procès-verbal de l'AGA du 14 octobre 2020

Les membres du conseil de quartier prennent acte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2019.

RÉSOLUTION 20-07-26 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 OCTOBRE

SUR PROPOSITION DE M. RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 14 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Période d'échange avec la conseillère municipale

M. Raymond Poirier propose que soient renommés les points d'échange de la conseillère municipale et la période de questions et de commentaires du public, qui méritent, chaque fois, des éclaircissements de la part du président. Mme Anne Pelletier répond que deux points doivent obligatoirement être consacrés à la conseillère et au public. Leurs intitulés, cela dit, peuvent être changés.

Mme Suzanne Verreault prend la parole. Elle mentionne que c'est en 2015 que la Ville a adopté sa vision de l'arbre, dont l'objectif était notamment de faire passer l'indice canopée de 32 % à 35 %. C'est à la suite des audiences publiques du BAP que la municipalité a développé cette vision, qu'elle appliquera maintenant au tracé du réseau de transport structurant. Des chercheurs soutiendront dans la Ville dans sa décision de couper ou de préserver chacun des arbres plantés sur la route du tramway. L'abattage systématique devrait donc être chose du passé. La conseillère ajoute enfin que 100 000 arbres seront plantés à Québec. Plusieurs terrains seront déminéralisés.

C'est au début du mois de janvier que le bilan de la Vision de l'arbre de la Ville paraîtra.

La Ville a récemment fait l'acquisition d'une pépinière, qui servira également de site d'expérimentation (plantation de nouvelles essences, etc.)

À une question de M. Sébastien Lachance, Mme Suzanne Verreault répond que les Frênes, comme les Ormes, placés sur le tracé du réseau de transport structurant seront coupés. Les arbres dont la circonférence est de moins de 14 centimètres seront remplacés. Les cas des autres arbres, plus gros, seront analysés un par un.

La conseillère rassure ceux qui craignaient que la végétation sur René-Lévesque doive laisser sa place au tramway : ce sont 186 arbres sur 787 qui seront coupés sur l'artère afin de laisser place au réseau de transport structurant.

Quoiqu'elle avance à petits pas, la Ville tend à verdir son territoire et à mettre en œuvre des actions en relation avec ses valeurs de respect de l'environnement.

8. Période de questions et de commentaires du public

Mme Suzanne Verreault, à la question d'un citoyen qui a assisté à la rencontre de septembre du conseil de quartier, répond que son collègue fut surpris que la trottinette soit interdite au skate parc du parc Victoria. Elle rassure le citoyen : sa demande a été déposée à la Ville.

M. Michael Gosselin s'interroge quant à la paternité de la campagne de courtoisie. En effet, lorsqu'il appelle au 3-1-1 pour demander à la Ville de sensibiliser les automobilistes au partage de la route, les téléphonistes lui répondent que c'est la SAAQ qui est responsable de ce dossier. Mme Suzanne Verreault pense que la SAAQ mène aussi une campagne du même genre. Elle prend note de ce commentaire.

Mme Suzanne Verreault répond aux différentes questions des membres :

- Que le projet de tramway est toujours d'actualité, malgré le récent rapport du BAP. La municipalité s'ajustera et présentera un plan révisé.
- Qu'il est très rare que la Ville coupe des arbres matures pour des travaux. Lorsqu'elle le fait, elle tente de les remplacer avec des arbres de bon gabarit. Elle rappelle que la Ville fera tout ce qu'elle peut pour sauver les arbres de René-Lévesque.

9. Suivi des mémoires et avis déposés par le conseil de quartier

- Zone d'innovation Littoral Est / site de l'ancien dépôt à neige
- Politique de participation citoyenne

Lors des dernières semaines, le conseil de quartier a déposé deux avis, l'un concernant la zone d'innovation Littoral Est / site de l'ancien dépôt à neige, l'autre en lien avec la politique de participation citoyenne. Le premier faisait état des quatre grandes préoccupations du conseil relativement au site du prochain dépôt à neige (soucis du verdissement, de l'aspect humain du quartier, de l'innovation et de l'impact social, élargissement de la zone technologique à une zone intégrée au milieu de vie.). Le deuxième, pour sa part, regroupait les réponses, article par article, aux propositions de la Ville (délais de consultation plus longs, dépendance moindre au bon vouloir de la municipalité, soucis de l'implication citoyenne en amont des projets, meilleures descriptions des concepts d'enjeux majeurs et d'implication, multiplication des canaux de diffusion, participation active par défaut, etc.)

10. Discussion – Vision Hamel-Laurentienne

M. Raymond Poirier créera un Google Doc. Les membres seront invités, dans les prochains jours, à y inscrire leurs idées afin que le conseil puisse rédiger son mémoire portant sur la Vision Hamel-Laurentienne.

11. Période d'échange, d'information et de suivi comités externes du conseil de quartier

- Comité-conseil de l'étude sur la qualité de l'air dans la basse-ville

M. Raymond Poirier mentionne qu'un rapport paraîtra prochainement. Le comité, qui a pris du retard en raison de la pandémie, a récemment perdu plusieurs de ses experts, qui seront évidemment remplacés.

- Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec

Mme Marjorie Ramirez mentionne qu'une rencontre spéciale a eu lieu, le 12 novembre dernier, afin de permettre au comité de rencontrer la consultante d'écogestion solution, embauché pour l'aider à rédiger son rapport. Il a pu discuter avec cette ressource des avis reçus, de l'échéancier de travail de la consultation publique. Les membres se réuniront prochainement afin de préparer leur mémoire, cette fois plus axé sur leur analyse du projet Laurentia.

M. Raymond Poirier mentionne que des rencontres d'information auront lieu prochainement. Celles-ci porteront, entre autres, sur le projet Laurentia, la qualité de l'air, etc. Il invite les membres à s'y inscrire.

- Comité cohabitation Port-Communauté

M. Martin Claveau mentionne que les membres du comité ont pu assister à une présentation du projet Laurentia et à ses effets sur les écosystèmes et la circulation, comme sur la qualité de l'air. Le 3^e lien pourrait avoir un effet sur le secteur, considérant le projet du port. M. Raymond Poirier présente une résolution aux membres.

RÉSOLUTION 20-07-27 CONCERNANT LE PROJET LAURENTIA

Dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet Laurentia, quai en eau profonde dans le port de Québec - Secteur Beauport, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) a publié la version provisoire du rapport d'évaluation environnementale du projet et des conditions potentielles. L'Agence mènera une période de consultation du 16 novembre au 16 décembre 2020 auprès du public général et des Premières Nations sur les faits qui ont été présentés dans le rapport provisoire. Suite à la révision des documents publiés par les différents experts pour ce qui est des principaux enjeux qui auront un impact direct sur la santé et la qualité de vie de la population des quartiers avoisinant la zone concernée par le projet, le conseil de quartier du Vieux-Limoilou propose la présente résolution.

CONSIDÉRANT qu'il a été reconnu, par les autorités évaluatrices du projet Laurentia, que le Vieux-Limoilou ainsi que d'autres quartiers situés à proximité du Port de Québec sont déjà exposés à des concentrations de contaminants de l'air qui dépassent les limites établies par les normes et règlements en matière de qualité de l'air : concentration de nickel, de particules fines (PM_{2,5}) et de dioxyde d'azote;

CONSIDÉRANT que malgré les mesures d'atténuation prévues par le promoteur, le projet Laurentia dans son étape de construction dépassera largement les concentrations maximales permises de particules totales (PMT), du dioxyde d'azote et du formaldéhyde au-delà des normes ou critères applicables, sans compter que celui-ci contribuera également au dépassement des concentrations de particules fines (PM_{2,5}) et de nickel;

CONSIDÉRANT que pendant sa phase d'exploitation, le projet émettra du dioxyde d'azote et de l'acétaldéhyde au-delà des normes ou critères applicables, tout en contribuant aux dépassements tant pour les particules totales (PMT), les particules fines (PM_{2,5}) que le nickel dans l'air;

CONSIDÉRANT que des études épidémiologiques indiquent qu'il existe un lien de causalité entre l'exposition à court terme au NO₂ et la morbidité associée à l'asthme, ce qui représente un risque accru d'hospitalisation et de visite aux salles d'urgence, et qu'une exposition prolongée à des concentrations élevées de NO₂ peut, pour sa part, contribuer au développement de

l'asthme ou à augmenter la susceptibilité aux infections respiratoires - les enfants et les personnes âgées étant les groupes les plus à risque;

CONSIDÉRANT que les particules fines, ayant moins de 10 microns de diamètre, peuvent se loger aux poumons et qu'elles représentent un facteur de risque important pour les enfants asthmatiques, les aînés et les personnes avec des troubles respiratoires ou cardiaques;

CONSIDÉRANT qu'une exposition à des concentrations de nickel élevées peut favoriser l'apparition d'allergies ou d'asthme;

CONSIDÉRANT que pour la phase d'exploitation, le promoteur ne prévoit pas de mesures d'atténuation autres que celles appliquées pour les opérations actuelles du Port de Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de surveillance proposé par le promoteur dans son document sur l'air ambiant ne concerne que la phase de construction, et que l'Administration portuaire de Québec n'a pas un plan de suivi et de gestion des émissions atmosphériques;

CONSIDÉRANT que même si le promoteur du projet a indiqué qu'il mettrait en place des mesures visant à sensibiliser et inciter les camionneurs à emprunter des trajets alternatifs afin d'éviter le transit de camions dans les zones résidentielles, cette approche proposée ne peut pas être considérée comme une garantie de succès pour la population des quartiers qui seront touchés par le projet pendant la construction et l'exploitation;

CONSIDÉRANT que le projet Laurentia pourrait générer une augmentation de nuisances sonores;

CONSIDÉRANT que l'impact économique évoqué par l'Administration portuaire de Québec est incertain : dans la phase d'exploitation, c'est 500 à 1000 emplois directs et indirects qui sont évoqués, ce qui ne justifie pas le niveau de dégradation de la qualité de l'air et de la qualité de vie de la population, dans un contexte où l'impact économique pourrait aussi être estimé selon une potentielle augmentation des maladies respiratoires et des cas d'hospitalisation, liées à la contribution du projet Laurentia au portrait lié à la qualité de l'air déjà existant dans le quartier - et cela sans compter les conséquences sur l'environnement naturel liés, notamment, à l'emplacement du projet;

CONSIDÉRANT que le taux de chômage dans la région de la Capitale-Nationale, selon les statistiques datant d'avant la situation relative à la COVID-19, se situait à 3,1% au troisième trimestre de 2019, et qu'au troisième trimestre de 2020, en pleine crise relative à la COVID-19, ce taux se situait à 5%, ces emplois à fort impact sur la santé et l'environnement viendraient s'insérer dans un contexte se rapprochant du plein emploi, et pourraient venir s'ajouter à une situation de pénurie déjà bien ressentie dans la région;

CONSIDÉRANT que Laurentia viendra, tant par sa construction que son opération, exacerber et accentuer des problématiques environnementales ressenties dans le Vieux-Limoilou, plutôt que de les atténuer;

SUR PROPOSITION DE MME MARJORIE RAMIREZ, DÛMENT APPUYÉE PAR M. RAYMOND POIRIER, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou de demander à la Ville de Québec de retirer son appui au projet d'agrandissement du Port de Québec, Laurentia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Raymond Poirier joint sa voix à celles de ses collègues pour saluer l'implication de Mme Suzanne Verreault et le maintien de sa position relativement au projet Laurentia. C'est avec émotion que la conseillère remercie le maire pour son soutien, son ouverture et pour le respect de sa position.

- Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles

Lors de sa plus récente rencontre, le comité a pu faire le bilan de l'avancement du PMGMR. Si plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre, d'autres, comme la visite des écoles pour sensibiliser les jeunes à la saine gestion des matières résiduelles, ont été retardées. Plusieurs bâtiments de la Ville ont été visités afin de dresser un portrait des équipements dont ils profitent pour gérer les matières résiduelles. Tandis que les écocentres mobiles connurent, une fois encore, un franc succès, l'écocentre, lui, a été plus visité que jamais.

Plusieurs citoyens se sont inscrits au premier projet pilote de collecte des déchets organiques,

qui va bon train. Un autre projet pilote verra le jour au printemps.

- Comité de bon voisinage du Réseau de transport structurant

Aucun suivi supplémentaire.

- Comité de sauvegarde de l'église Saint-Charles de Limoilou

Un organisme en création des arts du cirque, *Machine de cirque*, a loué, pour trois années, l'église Saint-Charles de Limoilou. La réflexion du conseil de quartier concernant l'Espace d'Initiatives a donc été retardée. L'organisation pourra, au terme de ces trois années, acheter le bâtiment. Si les membres du conseil sont heureux de savoir que l'avenir du bâtiment est assuré pour trois ans, quelques questions subsistent :

- Qu'arrivera-t-il au terme de la location?
- Les travaux de structures nécessaires seront-ils accomplis?
- La subvention accordée à l'Espace d'Initiatives par la Ville sera-t-elle transférée à *Machine de cirque*?
- La paroisse soutiendra-t-elle la réfection de l'église?
- Le quartier pourrait-il perdre l'Espace d'Initiatives?

M. Raymond Poirier pense que le conseil de quartier pourrait communiquer avec *Machine de cirque* afin non seulement de connaître ses intentions quant à la pérennisation de l'église, mais aussi de lui faire part de ses préoccupations. Mme Julie Moffet est d'accord avec M. Raymond Poirier : le conseil pourrait même réinviter M. Édouard-Julien Blanchet afin de connaître son point de vue relativement à l'Espace d'Initiatives. M. Pascal Marier-Dionne partage son avis. Il n'est pas très étonné de la décision du diocèse de louer l'église, considérant les frais annuels encourus par la Fabrique, et l'impossibilité de compléter la mise en place du projet d'Espace d'Initiatives. M. Martin Claveau, pour sa part, se demande si l'église sera occupée par *Machine de cirque*. Le trésorier voit cette location d'un bon œil : le quartier profite maintenant d'un sursis de trois ans pour s'assurer de la requalification du bâtiment.

Mme Suzanne Verreault a, elle aussi, des interrogations quant à cette nouvelle. Elle mentionne que la Ville a toujours appuyé l'Espace d'Initiatives et continuera de travailler avec les citoyens

afin de voir le projet naître.

À une question de M. Sébastien Lachance, M. Raymond Poirier pense que les installations de *Machine de cirque* n'auront pas d'impacts négatifs sur le bâtiment. Le conseil pourra toutefois questionner l'organisation à cet effet,

- Table de concertation Vélo des conseils de quartier

Aucun suivi.

12. Discussion – Table citoyenne Littoral Est

M. Raymond Poirier mentionne que tous les membres peuvent participer individuellement à la Table citoyenne Littoral Est. Il demande au conseil s'il souhaite, en tant d'organisation, y prendre part. Le président rappelle la mission de la Table, qui veut que Littoral Est devienne plus qu'une zone industrielle, mais un milieu de vie pour tous, basé sur les transports actifs et permettant la mixité des usages.

Mme Julie Moffet pense que le conseil pourrait être représenté à cette Table. M. Michael Gosselin partage son avis. Il souhaite même y représenter le conseil de quartier. La Table sera intégrée aux points statutaires de l'ordre du jour du conseil. MM Raymond Poirier et Michael Gosselin y représenteront le conseil.

13. Projet du conseil de quartier du Vieux-Limoilou dans le cadre de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec

Il semble que la plupart des projets présentés par les conseils de quartiers ont été refusés par la Ville, ayant la consultation plutôt que la sensibilisation pour objet. M. Raymond Poirier a communiqué avec l'organisme Accès transports viables pour profiter de son expertise et cibler les enjeux de sécurité dans le quartier. Le conseil pourrait s'intéresser aux ruelles plutôt qu'aux artères problématiques qui, eux, pourraient voir leur sort changé par le réseau de transport structurant. En effet, les ruelles, véritables milieux de vie, mériteraient que des outils soient développés pour assurer leur sécurité.

Dans un premier temps, le conseil pourrait, à l'aide d'Accès transports viables, documenter les usages des ruelles. Dans un deuxième temps, il pourrait mettre sur pied des kits d'intervention et de promotion de la sécurité routière à l'attention des citoyens et des comités de ruelle.

Le conseil présentera ce projet à la Ville afin d'obtenir une subvention.

14. Projets réconfortants du conseil de quartier pour l'hiver 2020-2021

M. Raymond Poirier mentionne que le conseil, qui a appuyé l'initiative de la Ville de mettre sur pied des projets réconfortants, a décidé de lancer, en collaboration avec la caisse Desjardins et la SDC, un concours visant à inciter les citoyens à illuminer leur quartier. Des prix de participation seront distribués (panier de spécialités limouloises, cartes-cadeau des commerçants du quartier, etc.) Un grand prix sera aussi remis au gagnant du concours. Un jury sera formé par des représentants du Vieux-Limoilou.

Mme Julie Moffet explique l'idée du conseil d'inviter les citoyens à organiser une grande chasse aux lutins. Les résidents du quartier, comme ceux de Maizerets et Lairet, pourront placer des lutins dans leur fenêtre. Des affiches seront distribuées dans le quartier par Mmes Julie Moffet et Aude Brassard-Hallé, de même que MM Sébastien Lachance et Raymond Poirier.

Le conseil affichera finalement une bande dessinée des bédéistes du quartier Francis Desharnais et Annie Carbeau. Chaque case de l'œuvre sera numérotée et affichée dans l'une des vitrines des différents commerces de Limoilou.

15. Fonctionnement du conseil de quartier

- Correspondance et communications

M. Raymond Poirier invite les administrateurs qui aimeraient animer la page Facebook du conseil de quartier à se manifester. Mme Aude Brassard-Hallé a de l'intérêt pour cette tâche.

- Finances et trésorerie

Le conseil a récemment encaissé des subventions pour différents projets, dont le projet *BD*.

M. Martin Claveau mentionne que le conseil de quartier aura approximativement besoin de 1500 \$ pour son fonctionnement cette année.

- Paiement secrétariat et registraire 2020

RÉSOLUTION 20-07-28 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

SUR PROPOSITION DE M. MARTIN CLAVEAU, DÛMENT APPUYÉE PAR M. RAYMOND POIRIER, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'autoriser le paiement de 85 \$ à Mme Jade Pelletier-Picard pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du conseil de quartier de novembre 2020, conditionnellement à la réception du document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 20-07-29 CONCERNANT LE PAIEMENT DU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES

SUR PROPOSITION DE M. MARTIN CLAVEAU, DÛMENT APPUYÉE PAR M. RAYMOND POIRIER, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'autoriser le remboursement à Mme Anne Pelletier de la somme nécessaire pour l'enregistrement du conseil de quartier au registraire des entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Budget de fonctionnement 2021

16. Divers

- Consultations sur la mobilité durable
- Consultations sur la Vision 1re Avenue
- Consultations sur Laurentia

M. Raymond Poirier invite les membres à s'inscrire aux consultations portant sur la mobilité durable, la Vision de la 1^{re} Avenue et le projet Laurentia. Le président mentionne qu'un atelier participatif concernant le futur de la 1^{re} Avenue se tiendra aussi, jeudi prochain.

17. Levée de l'assemblée

SUR PROPOSITION DE M. RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR M. PASCAL MARIER-DIONNE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de lever l'assemblée à 21 h 59.

_____ SIGNÉ

Raymond Poirier, Président

_____ SIGNÉ

Pascal Marier-Dionne, Secrétaire